

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 16 août 2016 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2016-0052 341, rue Racicot, lot 4 863 943, du cadastre du Québec.

Autoriser la construction d'un abri d'auto permanent avec une marge avant minimale de 16,5 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale d'environ 23 mètres en fonction de la règle d'insertion prévue à l'article 6.1.6.

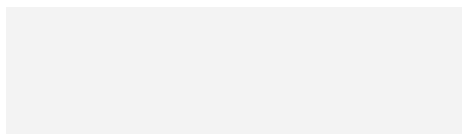
DM2016-0054 557, rue Carmel, lot 3 244 977, du cadastre du Québec.

Autoriser la reconstruction d'une maison avec une marge avant minimale de 4,65 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-107.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 8 juillet 2016.



Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier